

compte tenu des multiples recours qu'il y a, le Préfet a jusqu'au 29 mars pour signifier un avis sur le délai normal de recours après la dernière délibération du Conseil Municipal. C'est-à-dire que nous sommes pratiquement à l'échéance. J'ai déjà commencé à voir les services de l'Etat pour leur faire entendre la voix de Mennecey, qui sera une voix majoritaire ou une voix plus large mais je souhaite qu'elle soit le plus large possible sur ce dossier. A la lecture des documents pendant la campagne électorale, j'ai cru comprendre, j'en suis même sûr, que toutes les personnes qui sont autour de la table étaient hostiles au projet de PLU, tel qu'il avait été voté par l'équipe précédente. Donc mon souci, il est clair, c'est de le remettre en chantier. Il y a deux manières, soit le Préfet d'ici le 29, ne dit rien et donc valide le PLU, ce qui nous amènera très vite à le mettre en révision, ou si le PLU est cassé, on redémarre la procédure avec c'est un peu technique, le PADD et le PLU. Je vous le dis franchement, je préférerais qu'il soit cassé parce que ça nous permettrait de repartir à zéro sur des bases saines. Je ne suis pas maître du jeu, je verrai les services de l'Etat avant le 29. Il est bien évident que si nous avons une motion, votée à l'unanimité par le Conseil Municipal, cela renforcera la démarche. Ceci étant, si le Préfet ne casse pas le PLU, ce que je peux tout à fait comprendre, s'il considère qu'il n'y a pas de motifs administratifs pour le casser et bien nous le mettrons en révision et dès le prochain conseil municipal qui aura lieu le 10 avril, nous enclencherons la procédure de mise en révision. Voici l'esprit de la motion qui vous a été proposée et que vous avez donc reçue.»

**Christian RICHOMME** : « Notre groupe va voter Pour cette motion parce que comme vous l'avez dit, nous avons mentionné dans notre programme le réexamen du PLU. Pour nous, ce qui est important c'est qu'il y ait une démarche de concertation, chose que vous mettez dans votre motion. Nous serons donc attentif à ce référendum local, nous sommes notre groupe et moi, pour l'intérêt des Menneçois et c'est pourquoi, nous allons voter Pour cette motion, en cohérence avec tout ce que nous avons dit dans le passé. »

Le Maire fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	32	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Romain BOSSARD, Jean-Philippe DUGOIN, Gilles BRANDON, Jean FERRET, Roger LEDUDAL, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Jean-Marc RITA LEITE, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Patricia MOULE, Cyril MOREAU, Sylvie PERUZZO, Maria RIVEROS, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Claude GARRO, Jouda PRAT (pvr).
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	André PINON

#### 16. Desserte du Val d'Essonne « Barreau Sud »

**Xavier DUGOIN** : « 2<sup>ème</sup> délibération concernant ce que là encore les élus connaissent bien et vous tous connaissez bien, parce que c'est un des éléments importants pour l'urbanisme menneçois, c'est la Desserte du Val d'Essonne, le Barreau Sud. C'est lié au point suivant.

Actuellement, sur les projets votés par la Municipalité précédente, et non encore entérinés par l'Etat, c'est important, il est prévu une déviation de la RD 153 qui partirait de l'avenue de Villeroy et qui avec un nouveau tracé de 950 mètres pour un coup de 21,5 millions, viendrait longer la ligne de chemin de fer, passer dessous et ressortir dans la rue de l'Abreuvoir. Ce sont des tracés que tout le monde connaît au niveau des élus. Ce projet pharaonique pour 21,5 millions d'euros aurait le désagrément d'être une sorte d'aspirateur à voitures pour tout le canton et au-delà. Les comptages prévisionnels qui ont été faits puisqu'il y a eu enquête publique au mois de décembre, font apparaître des chiffres de plus de 20 000 voitures. Je pense en particulier à la circulation devant le Collège dans l'avenue de Villeroy, qui est en pente. C'est un projet qui me semble inadapté et pénalisant pour tous les Menneçois des quartiers Nord. J'y suis résolument hostile car il défigurera complètement le cadre et la qualité de vie, en particulier de tous ces habitants. Je conçois qu'il faut qu'il y ait des voies pour retourner sur l'autoroute. Le deuxième projet alternatif qui est un projet porté par le Conseil Général, est le fameux Barreau Sud qui consiste pour faire simple de partir de Ballancourt, allé à Chevannes avec la RD 94 en doublant et ensuite en venant dans la Plaine en direction de l'autoroute. Une version va en deçà du Mercure et l'autre vient sur les zones d'activités futures de la Haie Blanche ou de Montvrain II. Ce Barreau Sud qui n'a pas été défini est lui aussi porté par le Conseil Général. Ces deux projets sont portés par le Conseil Général. L'un fait 21,5 millions d'euros, celui du CD qui vient couper en deux notre commune. L'autre fait à la louche au moins une bonne quarantaine de millions. Nous n'en sommes pour l'instant qu'aux épures, ça dépend des variantes. Tout le monde a des tracés un peu différents et favorables au Barreau Sud. J'y suis également favorable, et je pense que c'est le dossier qu'il faut accélérer car le Conseil Général n'a pas que ce dossier dans ses tiroirs. Il serait important qu'à la Communauté de Communes je pense et au-delà à la Communauté d'Agglomération intégrant Corbeil, qui sont parties prenantes soient sensibilisées sur ce dossier. Donc, les deux délibérations qui vous sont proposées en point 16 et 17 sont quasiment liées. Pour l'une, c'est l'arrêt de l'avis favorable de la Commune de Mennechy qui a été donné en son temps pour permettre la réalisation du CD 153 et en parallèle une demande d'accélération du Barreau Sud. Voilà donc l'esprit de ces deux délibérations. »

Christian RICHOMME : « Je vais intervenir sur ces deux points. Tout d'abord sur le Barreau Sud, et comme vous le dites sur cette suppression de passage à niveau. Ces deux problèmes sont liés parce qu'ils sont là pour résoudre des problèmes de circulation de Mennechy. Tout cela est lié aussi au PLU, parce que Mennechy a énormément grandi, Mennechy c'est énormément urbanisé et que nous avons un problème de circulation. Si on parle du Sud de Mennechy, ça veut dire le problème de l'ex nationale devenue route départementale avec l'afflux de tous ceux qui viennent de Ballancourt ou de derrière. L'existence de ce Barreau Sud serait une solution de désengorgement pour notre Ville. Ça c'est un fait. Cela fait plus de 20 ans que ce projet est dans les tuyaux si on peut parler en ces termes là. Et aujourd'hui, pour la première fois, pour les communes qui sont concernées, c'est à dire Mennechy, Ballancourt, Le Coudray Montceaux et toutes celles qui sont autour Chevannes, Champcueil etc.. sans négliger aucunes des autres communes, il y a un schéma de principe. Vous allez vous rendre compte et vous vous êtes déjà rendu compte dans le passé, que c'est extrêmement difficile de mettre tout le monde d'accord. Ce schéma de principe existe. En 20 ans, les partenaires se sont mis d'accord pour trouver un schéma. Ce schéma, c'est comme la suppression du passage à niveau, c'est pas le meilleur mais c'est celui qui met tout le monde d'accord. Nous avons un schéma, c'est un schéma qui va permettre à tous ceux de Ballancourt d'atterrir directement sur l'autoroute entrée/sortie Evry/Lyon et à Mennechy de trouver sa circulation désengorgée et d'accéder à l'autoroute également. Lors de cette campagne, j'ai vu d'autres schémas. Le schéma que vous avez proposé dans l'un de vos tracts. Ce n'est pas ma position

par rapport à Mennecy puisque nous avons deux objectifs, c'est d'avoir moins de circulation mais aussi l'accès à l'autoroute. Si nous avons moins de circulation mais que l'accès à l'autoroute se fait toujours par Ormoy, cela posera les mêmes difficultés pour les Menneçois. En ce qui concerne l'urbanisation et les zones d'activités économiques, ça, ça va être du domaine du PLU. Vous allez, Monsieur le Maire réviser, le PLU et nous allons vous encourager dans cette opération, mais c'est vous qui allez décider avec le Conseil Municipal si on va urbaniser ou pas ou bien si on va développer de l'activité économique dans les futurs ZAC qui sont en bordure de ce Barreau Sud. En ce qui concerne Le Coudray Montceaux, c'est aussi sa logique de se développer économiquement. Par rapport à ce Barreau Sud, nous allons voter Contre votre motion. Pourquoi ? Parce que pour la première fois, il y a un schéma de principe, cela veut dire que les choses ne sont pas figées mais le dossier existe. Il met en accord de nombreuses communes, je préférerais que l'on assiste à toutes les réunions et que l'on défende notre position en essayant d'aller dans le bon sens, que de stopper tout d'un coup un programme entre les communes et le Conseil Général. Ce schéma à l'avantage d'exister, si on le bloque, on ne le verra pas dans les 10 prochaines années. Dix ans de plus pour Mennecy alors que cela fait déjà vingt ans que l'on attend, nous aurons toujours nos problèmes de circulation. Ça c'est pour la motion concernant le Barreau Sud.

Par rapport à la suppression du passage à niveau, il y a eut une enquête publique et il y a eut un rapport du Commissaire Enquêteur. Certains Menneçois se sont exprimés sur le parcellaire, les nuisances sonores. Je vois dans la délibération qu'il y a des points qui vous posent problèmes. Par rapport aux nuisances sonores, avis favorable du Commissaire Enquêteur, par rapport au parcellaire, avis favorable, par rapport au problème de hauteur du passage à niveau, je veux dire la hauteur du souterrain qui est de 3,60 mètres sur les plans, le Commissaire Enquêteur a dit qu'il ferait respecter le Code des voiries, ce qui permettrait le transport des pompiers, des bus etc. En terme d'environnement, il y a un avis favorable du Commissaire Enquêteur. En terme de respect des habitations autour de cette déviation, il y a un avis favorable du Commissaire Enquêteur. De la même façon, Monsieur le Maire, nous avons deux projets qui vont permettre de désengorger de Mennecy. Si aujourd'hui avec ces deux motions, nous stoppons ces deux projets, non seulement, ils ne verront pas le jour sous votre mandat, mais non plus dans les mandats suivants. Vous savez qu'en Essonne, certains passages à niveau mettent 50 ans à être supprimés. Il y a un problème d'urgence, il y a un problème de sécurité. Si la SNCF et l'Etat s'occupent de notre passage à niveau, c'est qu'il est dangereux, il est dangereux pour les Menneçois. Vous avez un projet, ce n'est pas le meilleur mais c'est le moins pire que l'on ait trouvé. Celui-là, dans l'intérêt de tous, il ne faut pas le stopper mais plutôt l'encourager. Les dépenses que cela soit pour le Barreau Sud ou pour la suppression du passage à niveau, c'est clair, on parle de 21 millions, on parle d'une quarantaine de millions, ce sont des sommes conséquentes mais il n'est pas prévu de faire du superflu. Ce que je veux dire, c'est que c'est le prix quand vous regardez les dossiers de tels travaux. Quand vous allez voir, les travaux qu'il y a à faire pour la suppression d'un passage à niveau et de créer une voie, sous la voie ferrée et créer 900 mètres de voies supplémentaires, ce sont financièrement des charges importantes. Pour le Barreau Sud, vous voyez que le tracé de deux voies et de pistes cyclables aménagées etc. autour de la Vannes, ce sont également des travaux conséquents qui méritent à mon avis une telle somme. Je ne crois pas qu'il y ait de gaspillage, je crois qu'il y a la volonté de désengorger Mennecy. Si on bloque cette volonté, on va se retrouver dans 6 ans à faire encore des programmes pour le Barreau Sud et la suppression du passage à niveau. Nous voterons donc Contre ces deux motions. »

Xavier DUGOIN : « Je voudrai quand même repréciser deux / trois points, au regard de ce que vous avez dit. Il ne s'agit pas de stopper mais de préserver Mennecey. Les délibérations, telles qu'elles vous sont proposées vont dans ce sens. Sur le Barreau Sud, Monsieur Richomme, si vous lisez bien, il ne s'agit pas d'arrêter le Barreau Sud, mais ce que je ne peux pas accepter, comme tout Menneçois de bon sens, c'est que l'on accepte de faire quelque chose qui aille contre l'intérêt des Menneçois. Votre propos qui est de dire qu'on ne peut pas faire autrement, c'est une fatalité etc. Je ne suis pas du tout dans cette logique là. Si vous prenez la délibération du Barreau Sud, il vous est proposé 3 alinéas. D'abord de rapporter la délibération du Conseil Municipal du 3 mai 2007, que disait-elle cette délibération ? Elle disait que la Commune de Mennecey acceptait un tracé qui va frôler les Myosotis, qui va complètement bousiller le plateau agricole et qui en plus, met à la charge de Mennecey et des communes mais principalement à Mennecey, toute la voirie départementale. Ça c'est clair et net, vous connaissez parfaitement le dossier, donc je demande simplement que l'on n'accepte pas de se faire arakiri. Le deuxième alinéa est de demander au Conseil Général la reprise de ce dossier, il n'est pas demandé comme vous le dites inexactement de stopper. Je demande que l'on reprenne ce dossier en examinant toutes les solutions alternatives et il y en a. Le mouvement associatif dans sa grande diversité, a proposé des variantes. Donc, je suis Pour le Barreau Sud, j'ai bien compris qu'il fallait désenclaver autour, mais je ne veux pas que le désenclavement et le franchissement de l'Essonne et l'accès à l'autoroute se fasse au détriment de Mennecey. Monsieur Richomme, ce n'est pas depuis 20 ans que l'on parle du franchissement de l'Essonne, c'est depuis 30 ans. Tous les maires qui m'ont précédé dans ces trente années ont toujours refusé que cela soit Mennecey qui fasse les frais de l'opération et c'est ce qui est proposé avec le CD 153, cette opération que vous semblez accepter et qui nous amènera, comme c'est très précisé dans le rapport du Commissaire Enquêteur et dans l'enquête publique à plus de 20 000 voitures / jour le long du collège. Prenez Monsieur Richomme, l'enquête publique, c'est écrit noir sur blanc. Donc sur la délibération concernant le Barreau Sud, il ne s'agit pas d'annuler le Barreau Sud parce qu'il est utile mais il s'agit simplement de dire ; Monsieur le Président du Conseil Général et je comprends parfaitement votre position compte tenu de celle que vous avez tenue lors de votre campagne, ce n'est pas un bon Barreau Sud. Le troisième alinéa est de refuser formellement les reprises de voiries qu'impliqueraient l'adoption du projet, tel qu'actuellement retenu car je n'ai pas envie de mettre à la charge des contribuables Menneçois, l'ensemble de la ligne droite du CD 153 qui passe juste à côté de chez-vous avec les trois feux rouges qui vont vers Chevannes. Le jour où ces feux rouges seront en panne, ça ne sera plus le Conseil Général qui les réparera, ça sera avec nos impôts et celui des Menneçois. L'esprit de la délibération proposée sur le Barreau Sud est de changer la délibération du Conseil Municipal qui avait validé ce tracé, de demander au Conseil Général qui a la charge de cette voirie, la reprise de ce dossier en discutant avec nous, c'est dans la logique de ce qui doit se passer entre les communes et je le dit, c'est un garde fou pour notre commune, de refuser de récupérer 11 ou 12 km de voiries, qui viendront faire exploser le budget communal de Mennecey. Je vais donc soumettre au vote la délibération concernant le Barreau Sud.»

Le Maire fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la Majorité**

<b>POUR</b>	26	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Romain BOSSARD, Jean-Philippe DUGOIN, Gilles BRANDON, Jean FERRET, Roger LEDUDAL, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Jean-Marc RITA LEITE, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Patricia MOULE, Cyril MOREAU, Sylvie PERUZZO, Maria RIVEROS, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Claude GARRO, Jouda PRAT (pvr).
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	6	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG.
<b>ABSENT</b>	1	André PINON

## 17. RD 153 / PN 19

Xavier DUGOIN : « J'en viens sur l'autre délibération et je précise le point sur lequel nous votons, il y a deux alinéas. Le premier est d'annuler la délibération du 24 mars 2005 prise par le Conseil Municipal de l'époque qui autorise ce tracé devant le collège et en deuxième alinéa de demander à l'AFTRP qui est l'aménageur choisit par la Municipalité précédente pour faire quelques 450 logements le long de cette déviation et au Conseil Général et à son représentant dans le canton, de venir présenter l'ensemble des projets qui ont pu être envisagés en commission plénière. Je n'ai pas mis commission plénière de manière innocente, car commission plénière ça veut dire commission ad hoc d'urbanisme élargie à l'ensemble du Conseil Municipal. Donc dans une logique de transparence, je demanderai au Conseiller Général, bien évidemment avec les services du Conseil Général de venir, ce qui n'a pas encore été fait à ma connaissance, pour nous présenter les esquisses, les variantes. Puisque vous savez comme moi que la variante qui a été retenue, est la variante n°7 et qu'il y en avait quelques 10. Il est urgent de non pas condamner tous ces projets mais de voir les choses clairement et de les remettre à plats. Je le répète comme je vous l'ai dit tout à l'heure, urgence ne veut pas dire précipitation. Ce sont des dossiers urgents mais je souhaite que nous les traitions sereinement. »

Le Maire fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la Majorité**

<b>POUR</b>	26	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Romain BOSSARD, Jean-Philippe DUGOIN, Gilles BRANDON, Jean FERRET, Roger LEDUDAL, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Jean-Marc RITA LEITE, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Patricia MOULE, Cyril MOREAU, Sylvie PERUZZO, Maria RIVEROS, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Claude GARRO, Jouda PRAT (pvr).
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	6	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG.
<b>ABSENT</b>	1	André PINON